

**COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURT**Arrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 8 novembre 2019.**

Par suite d'une convocation, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

**Nombre de conseillers :**

<b>en exercice</b>	<b>11</b>	<b>Présents</b> : Pierre CARRE, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL, Gérald MABILE, Xavier CULEUX.
<b>présents</b>	<b>7</b>	<b>Absents excusés</b> : Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
<b>votants</b>	<b>10</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Pierre CARRE.
<b>Délibération n°</b>	<b>29/2019</b>	

**Objet : Rapport d'activité 2018 de la Communauté Urbaine du Grand Reims - Information au conseil municipal.****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 8 novembre 2019  
Le Maire,  
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 15 novembre 2019.